Grippe saisonnière : l’épidémie est en progression, n’attendez pas pour vous faire vacciner !

La campagne 2022-2023 de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 18 octobre 2022. La vaccination contre la grippe était réservée en priorité aux personnes à risque de faire une forme grave de la maladie, notamment les personnes atteintes de diabète. Depuis le 15 novembre, elle est désormais ouverte à tous, jusqu’au 31 janvier 2023.

L’épidémie de grippe pouvant être particulièrement virulente cette année et le nombre de personnes vaccinées étant, à ce jour, en baisse par rapport à l’année dernière, les pharmaciens ainsi que le Ministre de la santé et de la prévention alertent et recommandent vivement aux personnes fragiles de se faire vacciner au plus vite.
Les professionnels de santé craignent une « triple épidémie » (infections au Covid-19, au virus respiratoire syncytial (bronchiolite/VRS*) ou à la grippe) cet hiver risquant de mettre les hôpitaux en tension.

A savoir : il faut compter une quinzaine de jours pour bénéficier de la protection du vaccin, les gestes barrières connus pour limiter la transmission du Covid-19 sont également préconisé pour le virus de la grippe.

Si vous bénéficiez de l’Affection de Longue Durée (ALD), la vaccination et l’injection sont prises en charge à 100%. Vous avez certainement déjà reçu un bon de vaccination de votre caisse pour retirer gratuitement le vaccin en pharmacie. Si tel n’est pas le cas, votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien pourront vous en délivrer un.

**Virus Respiratoire Syncytial*